

Nom et Prénom

Adresse du déclarant

Adresse du déclarant

(Quand elle est différente de l'adresse du destinataire)

N° SIRET

Adresse mail

N° de téléphone

Attention : Toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de déposer par voie dématérialisée leur déclaration de résultats et ses annexes. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Indiquez ci-contre les éventuelles modifications intervenues (ancienne adresse en cas de changement au 1 ^{er} janvier précédent, etc.) :			
Adresse des cabinets secondaires :			
Adresse du domicile du déclarant :			
Nature de l'activité :		Date de début de l'exercice de la profession :	
SI VOUS ÊTES MEMBRE :	Dénomination et adresse du groupement, de la société :		
• d'une société ou d'un groupement exerçant une activité libérale et non soumis à l'impôt sur les sociétés			
• d'une société civile de moyens			
RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ANNÉE 2022 OU À LA PÉRIODE DU		AU	(si l'activité a commencé ou cessé en cours d'année)
RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (Ces résultats sont à reporter sur la déclaration de revenus n° 2042C-PRO) Voir renvois à la notice			
1- Résultat fiscal (report des lignes 46 ou 47 de l'annexe 2035-B)	Bénéfice :	<input type="text"/>	Déficit :
Prélèvement à la source : Produits et charges exclus du calcul des acomptes d'impôt sur le revenu :			
- Produits : quote-part de subvention d'équipement et indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément d'actif immobilisé, produits ou recettes ayant la nature de plus-values définies à l'art. 39 duodécies.			
- Charges : les charges ou dépenses ayant la nature de moins-value définie à l'art. 39 duodécies :			
Revenus de capitaux mobiliers (y compris les crédits d'impôt) (21)			
1 bis- Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et actifs incorporels assimilés (art. 238 du CGI)			
Résultat net imposé au taux de 10 % :			
2- Plus-value ©	à long terme imposable au taux de 12,8 %	à long terme exonérées (art. 238 quinquies)	à long terme dont l'imposition est différée de 2ans (art 39 quinquies I-1)
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	à long terme exonérées (art. 151 septies)	à long terme exonérées (art. 151 septies A)	à long terme exonérées (art 151 septies B)
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

3- Exonérations et abattements © et (21) pratiques (cocher la case ci-dessus correspondant à votre situation)	sur le bénéfice <input style="width: 100%;" type="text"/>	sur les plus-values à long terme imposable aux taux de 12,8 % <input style="width: 100%;" type="text"/>	
Entreprise nouvelle, art 44 <input type="checkbox"/> Activité exercée en zone franche urbaine, territoire entrepreneur Art. 44 octies ou 44 octies A : <input type="checkbox"/> Autres dispositifs : <input type="checkbox"/> Date de création (ou d'entrée) dans un des régimes visés ci-avant : <input style="width: 100%;" type="text"/>			
Entreprise nouvelle, art.44 <input type="checkbox"/> Activité éligible à l'exonération en faveur des jeunes entreprises innovantes, art 44 sexies A : <input type="checkbox"/> Date de début d'activité (ou de création) dans le régime visé ci-avant : <input style="width: 100%;" type="text"/>			
4- BNC non professionnels	Bénéfice	Déficit	Plus-value
Exonérations sur le bénéfice non-professionnel	<input style="width: 100%;" type="text"/>	Dont exonération sur le bénéfice non-professionnel « jeunes artistes » :	<input style="width: 100%;" type="text"/>
Plus-value à long-terme imposable au taux de 12,8 %	<input style="width: 100%;" type="text"/>	Plus-value à court-terme	<input style="width: 100%;" type="text"/>
- Produits : quote-part de subvention d'équipement et indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément d'actif immobilisé, produits ou recettes ayant la nature de plus-values définies à l'art. 39 duodécies.			<input style="width: 100%;" type="text"/>
- Charges : les charges ou dépenses ayant la nature de moins-value définie à l'art. 39 duodécies :			<input style="width: 100%;" type="text"/>
Comptabilité informatisée			
Votre comptabilité est-elle informatisée ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Si oui, nom du logiciel utilisé : <input style="width: 100%;" type="text"/>			
Viseur conventionné <input type="checkbox"/> AA ou OMGA <input type="checkbox"/>			
Nom, adresse, téléphone, adresse électronique :			
- du professionnel de l'expertise comptable ou du viseur conventionné :			
- du conseil :			
- de l'association agréée ou de l'organisme mixte de gestion agréé :			
N° d'agrément de l'AA ou OMGA ou du viseur conventionné :			
ECF <input type="checkbox"/> Prestataire :			
Signature et qualité du déclarant			
À _____, le _____			

REVENUS 2022

RÉGIME DE LA DÉCLARATION CONTRÔLÉE							N° 2035-SD Suite (2023)	
NOM ET PRÉNOMS ou DÉNOMINATION :								
N° SIRET :								

II- DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES (C)

Nature des immobilisations cédées	Date d'acquisition	Date de cession	Valeur d'origine 1	Amortissements 2	Valeur résiduelle 3	Prix de cession 4	Plus ou moins-value	
							à court terme 5	à long terme 6

Plus ou moins-value à court terme (à reporter ligne CB ou CK de l'annexe 2035-B)----->

Vous optez pour l'étalement de la plus-value à court-terme : Montant pour lequel l'imposition est différé (C)		Plus-value à long terme imposable (à reporter page 1 de la déclaration 2035-SD)
--	--	---

Plus-values à court terme exonérées (C)				Plus-values nette à long terme exonérées (C) (à reporter page 1 de la 2035)			
Article 151 septies du CGI	<input type="text"/>	Article 238 quindecies du CGI	<input type="text"/>	Article 151 septies du CGI	<input type="text"/>	Article 238 quindecies du CGI	<input type="text"/>
Article 151 septies A du CGI	<input type="text"/>			Article 151 septies A du CGI	<input type="text"/>	Article 151 septies B du CGI	<input type="text"/>

III – RÉPARTITION DES RÉSULTATS ENTRE LES ASSOCIÉS (tableau réservé aux sociétés) (D)

Nom, prénoms, date et lieu de naissance Adresse du domicile des associés N° fiscal (pers. physique) N° SIREN (pers. morale)	Associé ayant la qualité de gérant	Part dans les résultats en %	Répartition			
			du résultat fiscal			de la plus-value nette à long terme
			Quote-part du résultat	Charges professionnelles individuelles	Montant net	
Report des totaux de la dernière annexe Totaux →						

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.



Formulaire
obligatoire
(article 40 A de
l'annexe III au Code
général des impôts)

REVENUS 2022

COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

N° 2035-A-SD 2023

Si ce formulaire est déposé
sans informations chiffrées,
cocher la case « néant » ci-
contre

Ne porter qu'une somme par ligne
(ne pas porter les centimes)

N° 15945*05

pour AJ | | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION																	
Nature de l'activité (1)												Code activité pour les praticiens médicaux							
N° SIRET													si exercice en société (2)	AV		Nombre d'associés	AS		
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »						AK	d'après les règles « créances-dettes »						AL				
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV		Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA						AT						
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM		Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP					Salaires nets perçus	AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA							
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)														AA			
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)														AB			
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)														AC			
	4	Montant net des recettes														AD			
	5	Produits financiers (4)														AE			
	6	Gains divers (5)														AF			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)														AG			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)														BA			
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)												BB			
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)														BC			
	11	Taxe sur la valeur ajoutée														BD			
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale														JY			
	13	Autres impôts														BS			
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible														BV			
	15	Loyer et charges locatives														BF			
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW		BG					
	17	Entretien et réparations														Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs			
	18	Personnel intérimaire															BH		
	19	Petit outillage (11)																BJ	
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité																	
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)														Total : Transport et déplacements			
	22	Primes d'assurances																	
	23	Frais de véhicules (12)										Total : Transport et déplacements		BJ					
	(cocher la case si évaluation forfaitaire) <input type="checkbox"/> ...																		
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...																	
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires						BT							BK		
				dont cotisations facultatives Madelin			BZ	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			BU								
26	Frais de réception, de représentation et de congrès														Total : Frais divers de gestion				
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone															BM			
28	Frais d'actes et de contentieux																		
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY								
30	Autres frais divers de gestion																		
31	Frais financiers (14)														BN				
32	Pertes diverses (15)														BP				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)														BR				



Formulaire obligatoire
(article 40 A de
l'annexe III au Code
général des impôts)

REVENUS 2022

COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

N° 2035-B-SD 2023

Si ce formulaire est déposé
sans information chiffrée,
cocher la case « néant » ci-
contre

Ne porter qu'une somme par ligne
(ne pas porter les centimes)

N° 15945*05

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION

N° SIRET

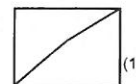
DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)						CA				
			35	Plus-values à court terme (16)						CB			
			36	Divers à réintégrer (17)						CC			
			37	Bénéfice Société civile de moyen (18)						CD			
			38	TOTAL (ligne 34 à 37)						CE			
			39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)						CF			
			40	Frais d'établissement (19)						CG			
			41	Dotation aux amortissements (20)						CH			
				dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)						BE			
			42	Moins-value à court terme						CK			
			43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		CL		
					dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
					dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ				
					dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
		44	Déficit Société civile de moyens (18)						CM				
		45	TOTAL (lignes 39 à 44)						CN				
		46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)						CP				
		47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)						CR				
	5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX				
				Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY				
				dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :					CZ				
	6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU				
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)											
		(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélomoteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.											
		Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
		Modèle(s)	Type (1)										
		Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B	



Formulaire obligatoire (article 40 A de l'annexe III au Code général des impôts)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



N° 2035-F-SD 2023

N° 15945*05

N° DE DÉPÔT

EXERCICE CLOS LE

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Si ce formulaire est déposé sans informations, cocher la case néant ci-contre

N° SIRET

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL

VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

I. CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN

(si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN

(si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN

(si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN

(si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II. CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, Mme pour Madame ou Mlle pour Mademoiselle

